

Compiègne, le 22 janvier 2021

Monsieur le Préfet de Région  
Préfecture de Région  
12 rue Jean-Sans-Peur  
CS20003  
59039 LILLE Cedex

*Monsieur le Préfet de Région,*

*Depuis le début de la crise sanitaire, les cinq Fédérations Départementales pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique de la région des Hauts-de-France ont œuvré pour que leurs 125 000 adhérents respectent strictement les recommandations sanitaires et tous les gestes barrières dans leurs pratiques quotidiennes.*

*Grâce à la mobilisation de l'ensemble de notre réseau associatif, associations locales agréés (AAPPMA) et pêcheurs, nous avons pu démontrer que notre activité de plein air, essentiellement individuelle, est compatible avec les mesures les plus restrictives, notamment pendant les deux phases de déconfinement que nous avons connues depuis le mois de mars 2020.*

*Le gouvernement nous fait confiance en permettant la reprise de nos activités dès les premières mesures d'allègement, car nos professionnels comme nos bénévoles engagés ont toutes les qualifications requises pour garantir la sécurité de tous. Notre réseau a fait la preuve par l'exemple de sa capacité à faire respecter individuellement des protocoles sanitaires stricts, dans la nature comme dans les établissements recevant du public de plein air.*

*Les valeurs de solidarité, de responsabilité et de respect des règles, à la base de nos pratiques, ont certainement contribué à faire de ces phases de reprise un réel succès.*

*../..*

La distanciation physique, inhérente à notre pratique de pleine nature, a également permis de limiter les interactions sociales qui peuvent être sources de contamination. D'ailleurs, il est à noter que les professionnels de santé et, notamment le Haut Conseil de la Santé Publique, recommandent de maintenir une activité physique, y compris et surtout en période de confinement, tout en insistant sur le très faible risque de contamination par le virus dans ces activités individuelles de plein air.

Nous avons pu constater avec satisfaction que la mise en œuvre des mesures de déconfinement menée par nos fédérations et notre réseau de pratiquants n'a pas entraîné l'apparition de clusters. En revanche, l'absence de ces sentinelles de nos cours d'eau a porté à plusieurs reprises préjudice aux milieux aquatiques puisque plusieurs pollutions n'ont pu être détectées que tardivement.

Aujourd'hui, vous avez la lourde responsabilité de décider d'éventuelles nouvelles mesures de confinement pour lutter au mieux contre la pandémie qui nous menace toujours. Nous avons conscience que les choix que vous avez à faire sont incroyablement difficiles et doivent concilier des impératifs contradictoires, entre urgence sanitaire, urgence économique et attente de plus en plus forte de la liberté espérée par nos concitoyens.

Dans ce contexte anxiogène, nous avons l'intime conviction que notre sport de nature constitue un atout et une solution particulièrement efficace pour permettre à nos concitoyens de trouver la force et l'énergie de surmonter cette période douloureuse ; qui pourrait avoir de graves conséquences physiques et psychiques pour certains d'entre nous, à court, moyen et long terme.

Nous avons également la certitude que maintenir ces activités en période de confinement est une mesure d'équité à l'égard de tous les Français, qui peuvent retrouver un équilibre physique et mental en ayant accès aux forêts, aux campagnes, aux rivières et plans d'eau, quel que soit leur âge et leur lieu d'habitation, en ville ou dans le monde rural.

Monsieur le Préfet de Région, si vous faites le choix difficile d'un nouveau confinement, nos fédérations sont prêtes à être en première ligne pour garantir un encadrement adapté aux mesures sanitaires que vous déciderez.

Dans ce cadre, nous espérons que vous validerez la pratique de la pêche en qualité d'activité physique, sportive et de loisir de pleine nature.

../..

Les Fédérations et AAPPMA ont pour objet, outre de gérer des droits de pêche, de développer et promouvoir la pêche de loisir mais aussi de participer à la protection et à la surveillance des milieux aquatiques.

Aussi, il nous semble primordial que nos 324 AAPPMA soient en mesure de réaliser leurs missions d'intérêt général ainsi que leurs activités courantes et les déplacements afférents (repeuplement, surveillance du domaine piscicole, assemblée générale annuelle statutaire...) en pérennisant la disposition ministérielle de novembre 2020.

Vous n'êtes pas sans savoir que la saison halieutique, en première catégorie, doit s'ouvrir le 13 mars prochain. Ce rendez-vous incontournable pour bons nombres d'adhérents correspond à la souscription d'une carte de pêche ; cependant nos adhérents attendent avec grande impatience la diffusion des mesures gouvernementales et préfectorales à venir, pour acquitter celle-ci.

Une partie du montant des cartes de pêche est allouée pour des projets de développement du loisir mais également des chantiers de restauration du milieu aquatique (continuité écologique notamment). Ces derniers pourraient être compromis dans leurs réalisations, faute à un démarrage poussif de la saison et à des ressources financières grandement impactées par d'éventuelles restrictions liées à notre loisir.

Pour conclure, nous tenons à vous confirmer que malgré les confinements successifs, nos fédérations, nos associations et les activités économiques qui en découlent et qui forment un formidable maillage dans nos territoires ruraux, ont réussi à faire face à la situation, avec peu de recours à l'activité partielle, jusqu'à ce jour. Bien sûr cette situation satisfaisante est notamment due aux mesures exceptionnelles d'accompagnement économique mises en place par le gouvernement. C'est ce qui permet le maintien de centaines d'emplois directs et indirects et d'une activité dynamique dans tous les territoires des Hauts-de-France.

Dans un monde perturbé dans ses certitudes par la crise de la Covid 19, les milliers de passionnés des loisirs de nature espèrent que vous pourrez leur donner ce modeste espace de liberté quotidienne, afin de ne pas laisser leur horizon réduit au travail à distance et au commerce en ligne.

Nous tenons à vous assurer de tout notre appui dans ce contexte sanitaire et nous nous tenons à votre entière disposition pour définir un protocole spécifique adapté à notre loisir.

../..

En vous remerciant pour l'étude que vous porterez à notre sollicitation, nous sommes à votre disposition pour vous fournir toutes les informations complémentaires pour apporter notre contribution à la place qui est la nôtre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet de Région, l'expression de notre très haute considération.

Le Président



Patrice CHASSIN

Fédération de l'Aisne  
M. Pierre BOURGEOIS  
Président



Fédération du Nord  
M. Daniel SKIERSKI  
Président



Fédération de l'Oise  
M. Jean JOPEK  
Président



Fédération du Pas-de-Calais  
M. Pascal SAILLOT  
Président



Fédération de la Somme  
M. Michel BLANCHARD  
Président



Union des Fédérations du Bassin Artois Picardie  
Mme Jocelyne CADET  
Présidente

